



PRÉFET DE LA RÉGION

GRAND EST

COMITÉ PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

Réunion « massif du Donon » du 20 décembre 2017
sous-groupe de travail « données et communication »

Relevé de décisions

La réunion a eu lieu en visioconférence sur 4 sites (Chalons, Metz, Strasbourg, Nancy). La liste des participants est en **annexe**.

L'objectif de la réunion était :

1. Valider la carte des zonages des indices de consommation (IC) et indices d'abrutissement (IA),
2. Valider la cohérence des différents ICE : IC/IA, masse corporelle des jeunes et indice nocturne,
3. Définir les modalités des relevés IC et IA.

Point 1 – Carte des zonages IC / IA

– En zone 2, l'ajout de 3 lots de chasse en forêt privée est acté. Ces 3 lots sont en partie engrillagés, mais ils ne sont cependant pas imperméables au passage d'animaux.

– Une comparaison du zonage de l'observatoire du Donon et des 4 zones pour les relevés d'IC a été réalisée à partir de la base de données de l'IGN ; la BD Forêt (version 2). Les résultats de l'analyse sont en **annexe** et permettent de confirmer que les zonages IC sont représentatifs des peuplements et des essences forestières de l'observatoire du Donon.

– Les zonages pour les IC et IA représentent bien des niveaux de populations, de dégâts différents. La zone 3 présente notamment des niveaux de populations plus faibles, ce qui pourra servir de référence.

→ La carte des zonages IC / IA est validée, avec ajout des 3 lots en zone 2 (carte communiquée à Maryline PELLERIN pour traitement statistique le 02 janvier 2018).

Point 2 – Cohérence des indices d'abondance et de performance avec les zonages d'IC

Présentation d'un ensemble de cartes par Éveline NIVOIS (ONCFS)

– *Indices d'abondance : indice nocturne*

Zone 1 : Une zone d'environ 3000 ha n'est pas couverte dans la zone 1, dans le Bas-Rhin. La FDC 67 va voir s'il est possible de reporter des circuits dans cette zone. La FDC 67 va se rapprocher de Béatrice LONGEHAL (ONF) pour faire une proposition de 2 circuits d'environ 30 km chacun. La proposition sera faite à l'ONCFS pour analyse au cours du mois de janvier. Ceci permettant de faire les comptages en avril.

La mise en place de ces nouveaux circuits nécessitera probablement d'en supprimer d'autres par manque de moyen. Une analyse sera menée pour ne pas supprimer les circuits ayant le plus d'antériorité.

Zone 2 : OK

Zone 3 : Pour la partie 54, des circuits existent depuis 2 ans mais les tracés n'ont pas été fournis à l'ONCFS pour analyse. Cette analyse est nécessaire (longueur, densité...).

Pour la partie vosgienne, aucun circuit n'y est fait actuellement. L'agence Vosges Montagne, responsable des circuits dans cette zone, les avait arrêtés faute de voir des animaux. Rodolphe PIERRAT va se rapprocher de l'agence Vosges Montagne pour récupérer les tracés sous SIG, les transmettre à l'ONCFS et savoir s'il est possible de les remettre en place.

Zone 4 : OK

– *Indices de performance : masse corporelle des jeunes*

54 : Les relevés de poids des faons seront réalisés pour tous les lots domaniaux (contractuel). Pour les autres, la FDC 54 a précisé lors de la CDCFS de décembre 2017 qu'elle ne s'investirait pas dans les relevés de poids, car elle s'est engagée depuis quelques années dans les mesures de mâchoires.

57 : Les relevés de poids des faons seront réalisés pour tous les lots domaniaux (contractuel). La FDC 57 n'est pas opposée à ce que des chasseurs fassent les relevés dans les autres forêts.

67 : Afin de se mettre en cohérence avec les zonages IC, une nouvelle identification de lots de chasse pratiquant les relevés de MC sera faite par la FDC 67, pour les zones 1 et 4. Ces nouveaux lots de chasse ne pourront néanmoins commencer les relevés que pour la saison 2018-2019. Les lots identifiés représenteront bien au moins 100 faons prélevés pour le département 67.

88 : Les lots identifiés représentent bien au moins 30 faons sur les Vosges. La FRC se rapprochera de la FDC 88 pour savoir si les lots de chasse présents dans la zone 3 peuvent être ajoutés pour les relevés de masse corporelle (lots proche de Raon-l'Étape).

Récapitulatif de cohérence avec les zonages IC / IA :

	Zone 1		Zone 2			Zone 3		Zone 4	
	57	67	54	57	67	54	88	67	88
MC	OK en forêt domaniale	OK, mais à compléter pour l'année prochaine	OK sur Busson, non pour les autres lots	Non (forêt privée)	OK	OK en forêt domaniale	OK, à voir si ajout possible de lots autour de Raon-l'Étape	OK, mais à compléter pour l'année prochaine	OK
IN	OK	À compléter	OK	OK	OK	Analyse des tracés nécessaire par l'ONCFS	À voir si ajout possible de circuits	OK	OK

Point 3 – Définir les modalités des relevés IC et IA : rétroplanning

– **Début janvier** : Éveline NIVOIS va envoyer aux participants le fichier Excel à compléter pour les relevés IC / IA, la fiche de terrain et la fiche technique. Une note complémentaire sera également élaborée pour reprendre les éléments du protocole sur un format A4.

– **Semaine 2 (du 8 au 12 janvier)** : détermination du plan d'échantillonnage avec le nombre de placettes par zone et par type de propriété (ONCFS) puis envoi (sous format Excel ou SIG à définir) à la DRAAF, à l'ONF, au CRPF, aux FDC et à la FRC pour déterminer le nombre d'agents à mobiliser.

– **Courant janvier – février** :

- Identifier les participants (ONF, CRPF et FDC) aux formations et un référent par zone (afin de démultiplier l'animation par zone et de centraliser la remontée d'informations).
- Mise en place d'un planning pour les relevés permettant d'identifier par lot de placettes un binôme référent, avec un numéro de téléphone pour permettre aux chasseurs souhaitant participer aux relevés de prendre contact avec les forestiers.
- Mise en place d'un annuaire commun des lots pour informer les locataires (ONF, FDC).
- Transmission de la proposition de tracés pour l'IN de la zone 1 en 67 à l'ONCFS (FDC 67 en lien avec Béatrice LONGEHAL). *Si possible avant le 19 janvier.*

– **Début mars** : formation des référents sur les IC et IA avec des techniciens de la RNCFS de La Petite-Pierre et des personnes qui feront les relevés (forestiers et chasseurs). L'ONF doit vérifier si des agents en interne sont formés aux IA. Si c'est le cas, ces agents pourront former les intervenants. Sinon, J. FISCHBACH ou L. CARNNOT pourront être formés à La Petite Pierre avec les agents de la DRE (Contact : Vivien SIAT) pour ensuite pouvoir à leur tour former les intervenants. Pilotage des formations : ONF et CRPF.

– **Entre le 15 mars et le 1^{er} avril** : début des relevés (fin de la neige).

– **Du 15 au 31 avril** : fin des relevés (début du débourrement).

– **Avril (jusque début mai)** : indice nocturne sur 3 répétitions. Planning coordonné par l'ONCFS.

→ Un retour sous la forme d'une réunion annuelle de restitution est à prévoir par département. Ces réunions de restitution seront l'occasion de faire un bilan des résultats des relevés des ICE, de tirer une analyse auprès des personnes qui ont fait les mesures, d'identifier les difficultés rencontrées.

→ Les tableaux de bord de l'observatoire Grande Faune et Habitats (OGFH) sont consultables sur le site de l'ONCFS à l'adresse :

<http://www.oncfs.gouv.fr/Observatoire-Grande-Faune-et-Habitats-OGFH-ru146/Tableaux-de-bord-OGFH-ar1408>

Annexe

Liste de présence – Réunion technique « Donon » – Sous-groupe de travail « données et communication »

	Structure	Nom	Fonction
1	ONF	Rodolphe PIERRAT	Adjoint au DT ONF groupe Est
2	CRPF	Pascal ANCEL	Ingénieur – Référent cynégétique
3	FRC	Christophe URBANIAK	Directeur
4	FDC 67	Michel PAX	Administrateur
5	DDT 54	Nicolas TOQUARD	Chef unité forêt – chasse
6	DDT 57	Olivier JACQUE	Chef unité chasse
7	ONCFS	Éveline NIVOIS	Chargée d'études et de développement
8	ONCFS	Maryline PELLERIN	Responsable ICE
9	DRAAF	Hervé RICHARD	Chef de pôle
10	DRAAF	Mélanie LUCAS	Chargée de mission

Comparaison du zonage des relevés IC / IA et du périmètre de l'observatoire du Donon

Total observatoire

Essence	Pourcentage
Sapin, épicéa	43,89
Mixte	19,33
Conifères	6,76
Feuillus	6,46
Hêtre	4,61
Douglas	2,77
Autres (chênes, pin sylvestre, mélèze ou non renseigné)	6,51

Surface 80847,39 ha

Croisement du contour de l'observatoire avec la BD Forêt (version2) de l'IGN

Total des 4 zones

Essence	Pourcentage
Sapin, épicéa	56,43
Mixte	21,79
Conifères	6,13
Feuillus	1,87
Hêtre	1,92
Douglas	2,51
Autres (chênes, pin sylvestre, mélèze ou non renseigné)	7,35

Surface 31686,8 ha

Croisement du contour des 4 zones à IC avec la BD Forêt (version2) de l'IGN

La BD Forêt® version 2.0 est une base de données de référence pour l'espace forestier et les milieux semi-naturels. Les espaces décrits sont les forêts fermées, forêts ouvertes, peupleraies, landes (maquis, garrigues...) et formations herbacées (pelouses alpines, pelouses pastorales...). Elle constitue le référentiel géographique de description des essences forestières. Elle décrit les formations végétales forestières et naturelles par une approche de la couverture du sol traduisant une description de la densité de couvert du peuplement, de sa composition et de l'essence dominante, pour les éléments de plus de 5 000 m² (soit 0,5 hectare). La création des informations repose sur l'interprétation de photographies aériennes infrarouges par l'IGN.